

DÉCISION DU CONSEIL**du 18 mars 2013****portant nomination d'un membre espagnol et de trois suppléants espagnols du Comité des régions**

(2013/141/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE ⁽¹⁾ et 2010/29/UE ⁽²⁾ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Francisco Javier LÓPEZ ÁLVAREZ. Trois sièges de suppléants sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de MM. Guillermo ECHENIQUE GONZÁLEZ et Senén FLORENSA I PALAU et de M^{me} Elvira SAINT-GERONS HERRERA,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membre:

— M. Iñigo URKULLU RENTERIA, *Presidente del Gobierno Vasco*

et

b) en tant que suppléants:

— M^{me} María Ángeles ELORZA ZUBIRÍA, *Secretaria General de Acción Exterior del Gobierno Vasco*— M. Roger ALBINYANA I SAIGÍ, *Secretario de Asuntos Exteriores, Generalitat de Cataluña*— M^{me} Maria Sol CALZADO GARCÍA, *Secretaria General de Acción Exterior de la Junta de Andalucía.**Article 2*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 18 mars 2013.

*Par le Conseil**Le président*

S. COVENEY

⁽¹⁾ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22⁽²⁾ JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.